



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## IVG instrumentale par les sages-femmes : une avancée majeure pour les droits des femmes



À Paris, le 25/04/2024,

Le 17 décembre dernier paraissait un **décret** autorisant et réglementant la pratique de **l'IVG instrumentale par les sages-femmes**. Cette compétence demandée par les sages-femmes, devait **faciliter le parcours de soin** des femmes en augmentant le nombre de professionnel·le·s pratiquant les IVG instrumentales. Cependant, l'ensemble des organisations sages-femmes avait **dénoncé ce texte**, qui encadrait de manière **trop restrictive** cette pratique pour les sages-femmes, et ce, sans aucune justification médicale. Ainsi, à l'issue de plusieurs échanges et recours sur le sujet, les sages-femmes ont été entendues : **le décret a été modifié**.

Le nouveau texte, paru mercredi matin au journal officiel, change donc les conditions **précédemment trop restrictives**, permettant ainsi aux sages-femmes d'exercer les IVG instrumentales selon les **mêmes conditions** que les autres professionnel·le·s. Cette modification va dans le sens de la loi Albane Gaillot : augmenter le nombre de praticien·ne·s pratiquant les IVG instrumentales afin d'assurer un **meilleur accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire**, permettant aux femmes la liberté de choisir. De manière unie, nous félicitons donc la réécriture de ce décret et l'avancée importante qu'elle permet.

Aussi, pour permettre un accès à l'IVG garanti sur l'ensemble du territoire, il faut lui allouer les moyens nécessaires. Cela passe par le financement des établissements et centres de santé pratiquant cet acte mais également en **condamnant toute entrave** à cette **liberté désormais constitutionnelle**.

**Les obstacles à l'IVG sont nombreux, garantissons ce droit par son inscription dans la charte européenne des droits fondamentaux.**

D. Giraud et C. Wolker - Co-présidentes de l'ANSFO - sforthogenistes@gmail.com - 06 80 95 60 20  
Isabelle Derrendinger - présidente du CNOSF - iderrendinger@ordre-sages-femmes.fr - 06 46 81 18 01  
Sabine Paysant - Présidente du CNP-m - presidency@cnp-maieutique.fr - 06 77 46 33 89  
Eleonore Bleuzen-Her - Présidente du CNSF - eleonore.bleuzen-her@cnsf.asso.fr - 06 79 54 75 15  
Caroline Combot - présidente de l'ONSSF - presidente@onssf.org - 06 82 14 29 14  
Prisca WETZEL-DAVID - Présidente de l'UNSSF - prisca.wetzel.sagefemme@gmail.com - 06 14 16 52 42  
Suzanne Nijdam - Porte-parole de l'ANESF - porteparole@anesf.com - 06 46 68 58 42  
Elisa Mangeolle - Attachée de presse FAGE - presse@fage.org - 06 75 33 79 30



bureau@anesf.com



www.anesf.com

79 rue Périer  
92120 MONTROUGE

ANESF Sage-femme

ANESF\_FR

ANESF\_SageFemme

